



## Mairie de SAINTE CECILE LES VIGNES

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2016

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Max **IVAN**, Maire.

**Présents** : M. Vincent FAURE (à partir de la délibération n°016-2016), Mme Claire BRESOLIN, M. Gilbert VATAIN, M. Pascal CROZET, adjoints ; M. David BONNET, M. Louis CHALIER, M. Philippe CRISCUOLO, Mme Dominique FICTY, Mme Sabine FLOUPIN, Mme Agnès HOSTIN, Mme Virginie JOUBREL, M. Frédéric PENNE, Mme Sonia PONCET, Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillers municipaux

**Absents excusés** : Mme Corinne ARNAUD, M. Jean-Luc BRINGUIER, Mme Chloé CARLETTI, M. Jean-François MAILLET.

**Procurations** : Mme Corinne ARNAUD à Mme Claire BRESOLIN, M. Jean-François MAILLET à M. Gilbert VATAIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Claire BRESOLIN

#### Nombre de conseillers municipaux

En exercice : **19** Présents : 14(15) Votants : 16 (17)

Date de convocation :  
Le 14 mars 2016

Date d'affichage du procès-verbal :  
Le 29 mars 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification du

Conformément à l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

#### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2016

Mme Robert-Vachey demande une inversion de l'ordre des délibérations inscrite à l'ordre du jour.

La demande est acceptée.

## **Délibération n°010-16**

**Objet : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune.**

**Rapporteur : Max IVAN**

Dans le cadre de la procédure de révision du POS valant élaboration du PLU, il est prévu que le Conseil municipal débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

La procédure de révision du POS a été prescrite par délibération en date du 19 janvier 2015 et je vous propose que ce débat puisse se dérouler lors du présent conseil.

Le Maire présente le projet d'aménagement et de développement durable que l'ensemble des élus ont reçu chez eux et qui avait fait l'objet d'une présentation en réunion de travail le 21 janvier dernier.

Les orientations générales du P.A.D.D. portent sur les principes suivants :

### **1. DEVELOPPER DE FACON DURABLE LE VILLAGE TOUT EN CONSERVANT SON IDENTITE VITICOLE**

- Conforter le rôle central du village en privilégiant le maintien des terres cultivées
- Mettre en place une politique du logement en phase avec les besoins de la commune
- Véhiculer une ligne de conduite éco-responsable sur le territoire communal

### **2. GARANTIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMPATIBLE AVEC L'ESPRIT VILLAGEOIS**

- Préserver et encourager l'activité agricole
- Stimuler le tissu économique secondaire et tertiaire de Sainte-Cécile-Les-Vignes
- Développer le potentiel touristique communal

### **3. PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE CADRE DE VIE DE SAINTE-CECILE**

- Préserver les milieux naturels
- Valoriser le patrimoine bâti communal
- Prendre en compte les spécificités paysagères présentes sur le territoire

L'objectif serait d'accueillir environ 300 habitants supplémentaires d'ici 10 ans, soit des besoins en logements estimés à 160 nouveaux logements (130 pour l'accroissement démographique et 30 pour le phénomène de denserement des ménages). Il est estimé qu'une trentaine de logements se feront dans le cadre de la densification du tissu existant (division de terrains déjà bâtis,...). Ainsi, les besoins en nouveaux logements, dont la réalisation se fera sur du « foncier nu », sont estimés à environ 130 logements. En vue d'assurer une consommation économe de l'espace, la commune entend accueillir en moyenne, 15 logements par hectare. Aussi, afin de réaliser son objectif de croissance, une superficie de 10 hectares de foncier mobilisable est nécessaire pour atteindre cet objectif (en ayant inclus la rétention foncière, la surface dédiée aux activités et équipements publics, ...).

### **Le conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé du maire, décide de débattre des orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de Sainte-Cécile-les-Vignes.

Mr le Maire expose que le PADD a fait l'objet d'une présentation devant les personnes publiques associées : chambre d'agriculture, DDT, Chambre des Métiers, qui n'ont rien eu à redire sur le projet car cela rentre bien dans le cadre de la loi NOTRE.

Mme ROBERT-VACHEY expose qu'elle participe à la commission qui a bien travaillé, bien échangée et débattue des idées, et il lui semble que les objectifs de croissance paraissent corrects pour favoriser la mixité sociale au sein du village et une mixité également intergénérationnelle tout en gardant au village de Sainte-Cécile-les-Vignes sa spécificité, son patrimoine, sa beauté et la qualité de vie au sein du village.

Il lui semble, en effet, que les objectifs permettent de valoriser encore plus l'économie majeure qu'est la viticulture dans notre village et d'accroître et développer le tourisme puisque Sainte-Cécile-les-Vignes est à un carrefour intéressant au sein de la région.

Il faut réfléchir également sur les déplacements doux qui favorisent le bien vivre ensemble.

Le dernier point important est de travailler sur le développement du tissu économique pour éviter que Sainte-Cécile-les-Vignes ne devienne une cité dortoir.

Mr Ivan précise que tout le monde partage ces réflexions.

Mr Crozet dit que le sujet est difficile et important et que la commission urbanisme a longuement travaillé.

C'est vrai qu'en se dotant d'un tel PADD, la commune pourra développer le tourisme, mais également se laisser la possibilité de créer de nouveaux hébergements, de nouvelles capacités d'accueil, et/ou une aire d'accueil de camping-car.

Au niveau de l'activité économique principale qu'est la viticulture, on parle de groupements de producteurs. C'est une volonté de les favoriser, cela se fera ou pas mais c'est inscrit dans le PADD. Si cela doit se faire, la commune a l'outil pour le mettre en place sans avoir besoin de réviser le PLU.

Les autres activités existent et il faut valoriser ces terrains en zone d'activités et ne pas laisser faire n'importe quoi dessus même si, aujourd'hui, cela relève des compétences de la CCAOP.

Louis Chalier relève lorsqu'on parle de groupements de producteurs qu'il serait bien de développer les circuits courts et notamment pour l'approvisionnement des cantines quand on sait l'importance de l'alimentation. Il faut vraiment insister sur ces possibilités.

Pascal Crozet précise qu'il y a justement une orientation de s'inscrire dans une logique de « village étape ». La commune ne peut pas obtenir ce label puisqu'il est réservé aux communes situées le long des autoroutes non concédées mais l'idée est effectivement d'offrir aux touristes et gens de passage, une qualité d'accueil. Le label demande des sanitaires, une aire de pique-nique mais aussi des commerces ouverts le dimanche et c'est vrai que la promotion de nos productions locales serait un réel plus pour faire étape.

Mais pour cela, il faut aussi pouvoir trouver des services ouverts le week-end. Il faut aussi en faire la publicité.

Louis Chalier dit que tout cela va dans la diversification.

Max Ivan dit qu'en juillet et août, les viticulteurs proposent un apéritif tous les mardis soir avec aussi un petit marché des producteurs.

Après c'est peut-être aussi à nous de mieux communiquer dessus.  
N'ayant pas d'autres observations le débat est clos.

**Délibération n°011-16****Objet : Vote des subventions aux associations****Rapporteur : Gilbert VATAIN**

Toutes les associations ont reçu un courrier au mois de février les invitant à faire part de leurs besoins pour l'année 2016. La Commission Jeunesse-Sports-Associations et Fêtes s'est réunie le 16 mars pour étudier les demandes des différentes associations et proposer le montant de la subvention à leur accorder en fonction de leur projet et de leur bilan financier.

Au terme de cette réunion et en accord avec les associations, il est proposé d'accorder aux associations les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Subvention 2015</b>	<b>Proposition 2016</b>
A portée de main	1 000 €	800€
CATM	700 €	500€
Cécily's Major	1 000 €	1000€
Don du sang	400 €	0€
Félibrige	600 €	300€
Judo club	900 €	700€
La Boule Cécilienne	1 100 €	400€
Les amis de Phidias	300 €	200€
Lire entre les vignes	600 €	500€
Les Petons	300€	0€
Planète Ados	700 €	500€
Poivre et sel	500 €	250€
Prévention routière	100 €	100€
Raquette cécilienne	1 000 €	800€
RCP	6 000 €	5000€
Les joyeux pétanqueurs	600 €	400€
Amicale des pêcheurs	300 €	200€
Art des arts	1 000 €	800€
Restos du Cœur	1000 €	800€
Richerenches foyer	300 €	0€
Secours Populaire	400 €	300€
Syndicat Vignerons	4 000 €	2000€
Café littéraire	1 000 €	600€
Bibliothèque	1 000 €	800€
Secours catholique	400 €	300€
Présence d'esprit	300 €	150€
Chœur de Sainte Cécile	300€	100€
Paroisse de Sainte Cécile	300€	200€
<b>Total</b>	<b>25 915€</b>	<b>17 700€</b>

Par ailleurs, l'association de la crèche « les Cigaloux » nous a fait parvenir son bilan financier et son prévisionnel pour l'année 2016. Des données de la CAF sont encore inconnues à ce jour, mais le montant de la subvention devrait s'élever à environ 100 000€ pour leur permettre d'équilibrer leur budget.

La crèche emploie 15 personnes, dispose de 30 lits. Le budget s'élève à environ 460 000€.

Il est proposé de leur attribuer une subvention de 100 000€ qui leur sera versée en 2 temps : 50 000€ maintenant et le solde à la fin de l'année 2016.

[Mme ROBERT-VACHEY demande pourquoi la commune donne autant au foot ?](#)

Mr VATAIN lui explique que chaque match nécessite la présence d'arbitres officiels qui sont rémunérés (150€/rencontre). De plus, la fédération impose la présence d'éducateurs auprès des enfants qui sont également rémunérés. Le club accueille une centaine d'enfants sur toutes les catégories. Il y a plusieurs équipes adultes, cela représente un budget annuel de 40 000€ et l'adhésion est à 130€.

Mme MOEUF demande à obtenir un comparatif du budget de la crèche avant son déménagement à aujourd'hui pour comprendre pourquoi la subvention a autant augmenté. Elle demande également d'obtenir le compte-rendu de l'association Les Cigalous.

Mme Joubrel rappelle qu'une réunion de la commission jeunesse a eu lieu en présence de Mme Moeuf. A cette réunion, la directrice de la crèche a présenté le budget de la structure.

Mr Bonnet ne remet pas en cause la gestion de la crèche mais voudrait savoir comment on passe de 40 000 à 100 000€ de subvention en 5 ans.

Mme Bresolin rappelle qu'une présentation du fonctionnement de la crèche a été faite en double page dans la gazette(n°102 juillet 2015).

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'accorder** les subventions suivantes aux associations :

<b>Associations</b>	<b>Vote 2016</b>
A portée de main	800€
CATM	500€
Cécily's Major	1000€
Félibrige	300€
Judo club	700€
La Boule Cécilienne	400€
Les amis de Phidias	200€
Lire entre les vignes	500€
Planète Ados	500€
Poivre et sel	250€
Prévention routière	100€
Raquette cécilienne	800€
RCP	5000€
Les joyeux pétanqueurs	400€
Amicale des pêcheurs	200€
Art des arts	800€
Restos du Cœur	800€
Secours Populaire	300€
Syndicat Vignerons	2000€
Café littéraire	600€
Bibliothèque	800€
Secours catholique	300€
Présence d'esprit	150€
Chœur de Sainte Cécile	100€
Paroisse de Sainte Cécile	200€
Crèche les cigalous	100 000€
<b>Total</b>	<b>117 700€</b>

- **de préciser** que les crédits suffisants sont prévus au budget 2016

- **de préciser** que la subvention à l'association les Cigalous sera versée pour moitié en début d'année et pour le solde au troisième trimestre 2016.

#### **Délibération n°012-16**

**Objet : Convention avec l'association « Les Cigalous »**

**Rapporteur : Sabine FLOUPIN**

Vu l'article L612-1 et s. et R.612-1 et s. concernant l'obligation pour les associations d'établir des comptes annuels à partir du moment où elles reçoivent des subventions de l'Etat ou des Collectivités Locales,

Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009, dans son article 84, concernant le contrôle exercé par les collectivités locales,

Il est nécessaire de passer une convention avec l'association « Les Cigalous » pour le versement du concours financier versé par la commune au titre de l'année 2016.

Cette convention a pour objectif de définir :

- l'objet : activités diverses de la crèche (pédagogique, matériel).
- le montant : 100 000€ avec un versement immédiat de 50 000€ et un deuxième versement de 50 000€ en fin d'année.
- les conditions d'utilisation de la subvention versée.

Mr CHALIER expose que la commune est en phase de renouvellement de son contrat enfance jeunesse avec la CAF.

Mme GUEDON, directrice de services explique le processus de renouvellement du CEJ avec la CAF. Les versements de la CAF à la commune s'élèvent à plus de 100 000€/an.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** la convention à signer avec l'association « les Cigalous » pour définir les modalités d'utilisation de la subvention.

#### **Délibération n°013-16**

**Objet : Approbation du Compte Administratif - Année 2015**

**Rapporteur : Pascal CROZET**

Le compte administratif retrace les opérations comptables réalisées par Monsieur le Maire durant l'année 2015 ; celui-ci sort de la pièce.

Monsieur Pascal CROZET est président de séance.

Constatation du quorum : 13 présents, 15 votants.

Monsieur Pascal CROZET, Rapporteur, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget principal M14 qui fait ressortir les résultats suivants pour l'année 2015 :

#### **I/ SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Recettes réalisées	915 073.92€
- Dépenses réalisées	849 115.35€
= Résultat de l'exercice	+ 65 958.57€
- Résultat 2014 reporté	- 42 571.79€
<b>= <u>Résultat global</u></b>	<b>+ 23 386.78€</b>

## **II/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes de fonctionnement :	2 571 717.40€
Dépenses fonctionnement :	2 463 329.49€
<b>= <u>Résultat global</u></b>	<b>+ 108 387.91€</b>

**Soit un résultat de clôture global + 131 774.69 €**

Le montant des restes à réaliser s'élève en dépenses d'investissement à 301 480€ et en recettes d'investissement 315 800€.

Compte tenu de ces résultats, Monsieur Pascal CROZET propose au Conseil municipal d'approuver le compte administratif tenu par Monsieur le Maire pour le budget principal de l'année 2015.

Mme ROBERT-VACHEY constate l'état d'asphyxie de la commune avec un état d'endettement par habitant très lourd.

Elle déplore que les choix municipaux conduisent les Céciliens dans un état de crise même si l'opposition est consciente des efforts consentis par la municipalité pour faire des économies.

Elle constate que si la commune n'avait pas vendu les parcelles de vignes l'année dernière, la section d'investissement serait en déficit. Que les charges de fonctionnement ont augmenté de 5%, plus vite que les recettes.

Que le ratio de rigidité structurelle est fort et supérieur de 20% par rapport aux autres communes.

La CAF ne permet pas de couvrir la dette. La pression fiscale est supérieure aux autres communes et la capacité de désendettement de la commune est dans le rouge : il faudrait plus de 30 ans pour désendetter la commune.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 3 abstentions :**

- d'**approuver** le compte administratif du budget principal de la commune de l'année 2015.

**Délibération n°014-16**

**Objet : Approbation du Compte de Gestion - Année 2015**

**Rapporteur : Max IVAN**

Dans le cadre de l'exercice 2015, le comptable du Trésor Public a tenu les comptes retraçant l'ensemble des opérations comptables de la commune.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures ;

Les comptes présentant les mêmes opérations et les mêmes résultats que les comptes tenus par la collectivité, il est proposé d'approuver le compte de gestion 2015 tenu par le comptable du Trésor.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'**approuver** le compte de gestion du budget principal de la commune de l'année 2015 tenu par le trésorier.

## Délibération n°015-16

**Objet : Reprise des résultats 2015 au Budget Primitif 2016**

**Rapporteur : Max IVAN**

Conformément à l'arrêté du 27 décembre 1997, relatif à l'instruction budgétaire M 14 des communes et des établissements administratifs, il serait nécessaire de délibérer, compte tenu de l'excédent d'investissement et de fonctionnement enregistrés dans le compte administratif 2015 en faveur d'une reprise de ces résultats au Budget Primitif 2016 permettant ainsi la réalisation des travaux d'équipement prévus dans celui-ci.

### I/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes réalisées	915 073.92€
- Dépenses réalisées	849 115.35€
= Résultat de l'exercice	+ 65 958.57€
- Résultat 2014 reporté	- 42 571.79€
<b>= <u>Résultat global</u></b>	<b>+ 23 386.78€</b>

### II/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement :	2 571 717.40€
Dépenses fonctionnement :	2 463 329.49€
<b>= <u>Résultat global</u></b>	<b>+ 108 387.91€</b>

**Soit un résultat de clôture global + 131 774.69 €**

Proposition d'affectation des résultats suivants à la section d'investissement pour le budget principal M14 de l'année 2016 :

- au compte C/001 en recettes l'excédent d'investissement reporté, pour un montant de : **+ 23 386.78 €**
- au compte C/1068 en recettes, excédent de fonctionnement capitalisé, l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de : **+108 387.91 €**

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'affecter les résultats suivants à la section d'investissement pour le budget principal M14 de l'année 2016 :
  - en recettes d'investissement, au compte C/001 l'excédent d'investissement reporté, pour un montant de **+23 386.78€ €**
  - en recettes d'investissement, au compte C/1068 excédent de fonctionnement capitalisé, l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de : **+108 387.91 €**

[Arrivée de Mr Vincent FAURE](#)

## Délibération n°016-16

**Objet : Vote des taux des impôts locaux**

**Rapporteur : Vincent FAURE**

Vu les différentes circulaires adressées par Monsieur le Préfet de Vaucluse en vue de l'élaboration du Budget Primitif 2016

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2016

Vu le projet de Budget Primitif de l'exercice 2016 examiné par la Commission des Finances, et établi en équilibre pour un montant :

Section de Fonctionnement : en recettes et en dépenses 2 438 500.00 €

Section d'Investissement : en recettes et en dépenses 1 719 676€



Vu la masse fiscale à voter pour l'équilibre de ce budget,  
Et afin de financer les investissements réalisés les années précédentes

Il est proposé les taux pour l'année 2016 de la manière suivante :

Taxe d'habitation	13.68%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	61.65 %

Le produit de ces contributions directes, à savoir **1 253 000€** permet le vote en équilibre du Budget Primitif de l'exercice 2016.

Mme ROBERT-VACHEY dit que la pression fiscale va encore s'alourdir. Ce n'est pas aux céciliens de supporter les choix de la commune. D'autres économies auraient encore pu être trouvées.

Mr FAURE répond que ceux sont des choix de la municipalité pour l'offre de service.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 3 abstentions :**

- d'**approuver** les taux suivants pour les taxes locales :
  - o Taxe d'habitation 13.68 %
  - o Taxe foncière sur les propriétés bâties 25 %
  - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties 61.65 %

#### **Délibération n°017-16**

**Objet : Indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux**

**Rapporteur : Max IVAN**

Par délibération n°012-14 du 9 avril 2014, le conseil municipal avait délibéré sur la fixation des indemnités des élus locaux. Devant les baisses des dotations de l'Etat, moins 120 000€ en 2 ans, la commune doit réaliser des économies de fonctionnement.

Il a été demandé un effort aux associations pour leur demande de subvention, et dans le budget, des choix ont été faits pour réaliser des économies. Les Adjoints et le Maire ont donc décidé, eux-aussi, de contribuer aux efforts consentis en baissant leurs indemnités.

Le taux des indemnités du Maire passera ainsi de 43% à 39.4% de l'indice nominal 1015 et le taux des indemnités des Adjoints passera de 16.5% à 15% de l'indice 1015.

Mme ROBERT-VACHEY dit que les élus de l'opposition avaient proposés lors du débat d'orientation budgétaire que les indemnités soient baissées. Ils sont contents de constater que ces propositions ont été suivies d'effet car la situation est catastrophique.

Cependant l'économie estimée de 6 000€ annuel n'est pas retranscrit au budget qui ne prévoit qu'une baisse de 3000€. Comment cela se fait-il ?

Mme GUEDON répond que les crédits ouverts au budget sont prévisionnels et qu'il faudra constater le réalisé au compte administratif 2016 pour voir l'économie réelle réalisé.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de **fixer** ainsi les indemnités versées aux titulaires des mandats locaux :
  - o Un taux de 39.4% de l'indice brut 1015 pour le Maire
  - o Un taux de 15% de l'indice brut 1015 pour les Adjoints

#### **Délibération n°018-16**

**Objet : Vote du Budget Primitif 2016**

**Rapporteur : Vincent FAURE**

Vu les différentes circulaires adressées par Monsieur le Préfet de Vaucluse en vue de l'élaboration du Budget Primitif 2016,  
 Vincent FAURE présente le budget de la commune tel qu'il pourrait être établi pour l'année 2016.

Mme ROBERT-VACHEY demande des explications sur l'article 6574 : subventions aux associations. Il a été délibéré 117 000€ de subventions aux associations mais il est inscrit 135 000€.

Mme GUEDON précise que sur cet article sont aussi payés les adhésions annuelles aux associations (AMV, ANEV, previgrole, mission locale, CAUE, ...)

Il propose de passer au vote.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide par 3 abstentions et 14 voix pour :**  
 - d'adopter le Budget de la Commune établi comme suit pour l'exercice 2016 compte tenu des restes à réaliser et des excédents constatés dans le Compte Administratif 2015 :

FONCTIONNEMENT			
<b>DEPENSES</b>			<b>2 438 500,00</b>
Ch. 011	Charges à caractère général		619 600,00
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés		1 222 500,00
Ch. 014	Atténuations de produits		21 095,00
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 000,00
Ch. 65	Autres charges de gestion courante		276 255,00
Ch. 66	Charges financières		275 700,00
Ch. 67	Charges exceptionnelles		1 350,00
<b>RECETTES</b>			<b>2 438 500,00</b>
Ch. 013	Atténuations de charges		30 000,00
Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march		151 500,00
Ch. 73	Impôts et taxes		1 730 000,00
Ch. 74	Dotations et participations		502 000,00
Ch. 75	Autres produits de gestion courante		14 000,00
Ch. 76	Produits financiers		10 000,00
Ch. 77	Produits exceptionnels		1 000,00

INVESTISSEMENT		votés	RAR votés N-1
<b>DEPENSES</b>		<b>1 418 196,00</b>	<b>301 480,00</b>
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	828 000,00	
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	14 520,00	16 480,00
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	18 676,00	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	63 000,00	9 000,00
Ch. 23	Immobilisations en cours	494 000,00	276 000,00
Ch. 27	Autres immobilisations financières		
<b>RECETTES</b>		<b>1 403 876,00</b>	<b>315 800,00</b>
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 386,78	
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00	
Ch. 10	Immobilisations corporelles	973 387,91	
Ch. 13	Subventions d'investissement	385 101,31	315 800,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

**Max IVAN**

**Claire BRESOLIN**